

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 14 OCTOBRE 2024 À 19h30

Sont présents:

- La conseillère mesdames Sophie Bouchard et Chantal Godbout
- Les conseillers M. Réjean Bernard, Réal East, Jean-François Royer et David Royer

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement, formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Mme Sophie Bouchard.

Assiste également à l'assemblée, Mme Lise Bégin, directrice générale, greffière-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Après avoir constaté qu'il y a quorum, la mairesse suppléante déclare la séance ouverte à 19h30

2. 24-10-211 : ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité d'adopter l'avis de convocation, tel que signifié et de prendre en considération les sujets qui y sont mentionnés.

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'avis de convocation
3. Abrogation résolution 24-08-160 Programmation version 7 TECQ 2019-2023
4. Programmation finale : version 7 TECQ 2019-2023
5. Travaux complémentaire DEC Enviro TECQ 2024-2028
6. Changement de date assemblée du mois novembre 2024
7. Période de questions
8. Clôture de la séance. (___ : ___)

3. 24-10-212 : ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 24-08-160 PROGRAMMATION VERSION 7 TECQ 2019-2023

Il est proposé par m. Réal East, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution 24-08-160 adopter à la réunion du 5 août 2024 soit : Programmation version 7 TECQ 2019-2023.

ADOPTÉ à l'unanimité par les membres du conseil

4. 24-10-213 : PROGRAMMATION FINALE VERSION 7 TECQ 2019-2023 REDDITION DE COMPTE

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens

attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 7 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 7 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

PRIORITÉ 1 :	EAUX USÉES :	288 103.00\$
VOLET 4-A :	VOIRIE :	310 846.00\$
VOLET 4-C :	AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE :	34 995.00\$
VOLET 4-D :	INFRASTRUCTURE SPORTIVES/ RÉCÉRATIVES	<u>11 503.00\$</u>
		645 447.00\$

- Il est proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par M. David Royer et résolu à l'unanimité d'approuver cette résolution tel que mentionnée ci haut et que cette résolution soit déposée dans le PGAMR par la directrice générale.

ADOPTÉ à l'unanimité par les membres du conseil

5. **24-10-214 :** **OFFRE DE SERVICE RECU POUR TRAVAUX**
 COMPLÉMENTAIRE DE DEC ENVIRO POUR LA
 CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE
 COMPLÉMENTAIRE – PHASE 111

CONSIDÉRANT QUE la réception de l'offre de service révisée pour des travaux complémentaires de l'entreprise DEC Enviro pour la caractérisation environnementale de site complémentaire -phase 111 -mise en place d'un système d'assainissement sur le territoire de la municipalité de La Reine;

CONSIDÉRANT les recommandations de AtkinsRéalis ainsi que de Laurence Bouchard de la FQM, responsables de nous accompagner et de suivre les travaux pour la caractérisation environnementale du site et nous aider à prendre des décisions complexes.

Il est proposé par M. Jean-François Royer, appuyé par M. Réal East de suivre leurs recommandations et de refuser cette offre de service du fait que cela ne répond pas exactement à aux critères exigés.

ADOPTÉ à l'unanimité par les membres du conseil

6. **24-10-215 :** **CHANGEMENT DE DATE ASSEMBLÉE DU LUNDI 4 NOVEMBRE 2024 POUR MERCREDI LE 6 NOVEMBRE 2024**

CONSIDÉRANT QUE deux élus ne pourront être présent à l’assemblée du lundi 4 novembre 2024;

Il est proposé par Mme Chantal Godbout, appuyé par M. Réjean Bernard et résolu à l’unanimité de modifier la date de l’assemblée du 4 novembre pour le mercredi 6 novembre 19h00 au même endroit qu’habituellement et de faire un avis public affichée aux deux endroits prévus au plus tard le 10 octobre 2024 et de la publier sur notre site internet pour en informer les citoyens.

ADOPTÉ à l’unanimité par les membres du conseil

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

10. **24-10-216 :** **CLÔTURE DE L’ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. David Royer appuyée par M. Jean-François Royer et résolu à l’unanimité que la séance soit levée. Il est 19h45.

ADOPTÉ à l’unanimité par les membres du conseil

Lise Bégin,
Directrice générale
Greffière Trésorière

Sophie Bouchard,
Mairesse Suppléante

Je, Sophie Bouchard, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142(2) du Code municipal.